

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Solène PELLE.

Procurations :

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Marie-José GOTH

Le quorum est atteint avec 23 présents.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 24 Mai 2020 qui est adopté à l'unanimité des présents.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

AD-2020-02-24-03 du 24 Février 2020 : validant les avenants en plus et moins value présentés par la Sté SBPR, titulaire du marché des Toitures de Bâtiments communaux portant le marché à 218 940.40 € HT et le délai du marché au 28 février 2020.

AD-2020-03-18-04 du 18 Mars 2020 : retenant la SAS VENDROISE DE LOCATION pour la DSP pour l'enlèvement et mise en fourrière des véhicules en infraction avec le code de la route, pour un montant de bordereau de prix unitaire de 1 402.54 € HT.

AD-2020-03-23-05 du 23 Mars 2020 : validant les propositions des CAO des 09/08/2019 et 22/10/2019 de retenir les entreprises pour la réalisation des travaux du programme ADAP'T Tr. 2 pour un montant HT de 39 873.57 €.

AD-2020-03-26-06 du 26 Mars 2020 : validant l'avenant en plus value de 146.00 € Ht correspondant à l'entretien annuel d'adoucisseur d'eau au marché d'entretien de la chaudière à granulés de l'école élémentaire portant le marché à 1 186.00 € HT.

AD-2020-03-31-07 du 31 Mars 2020 : retenant le choix de la CAO du 19 mars 2020 de valider l'offre du Cabinet ACEB pour un montant d'honoraire de 5.50 % pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du marché de requalification des abords du Château.

AD-2020-05-05-08 du 5 Mai 2020 : retenant la proposition du CREDIT AGRICOLE pour la reconduction de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000.00 € sur une durée de un an au taux de 1.70 %.

DELIBERATIONS

I – Vote membres CCAS :

a) Fixation du nombre de membres du CCAS : D-2020-06-02-01a

Le CCAS est un établissement public administratif communal qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques ou privées (CAF, MSA, CARSAT, associations, etc...). Même si les liens avec la commune sont très étroits, le CCAS a une personnalité juridique distincte, c'est-à-dire un budget, des biens et un personnel propres selon l'importance de la structure. Son régime juridique

relève du droit public. Il peut également agir en justice en nom propre. Il est obligatoire pour chaque commune de former un établissement public autonome en matière sociale.

Le CCAS est dirigé par un Conseil d'Administration qui dispose d'une compétence générale de gestion. L'élection et la nomination des membres du CA ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du Conseil Municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil Municipal doit fixer le nombre de membres du CA du CCAS, en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le CCAS. Ce nombre est au minimum de 8 et au maximum de 16 :

• **La moitié des membres élus par le Conseil Municipal en son sein au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret.**

Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats. Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges sont pourvus par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats des autres listes dans l'ordre de présentation.

Il est préférable de présenter une liste de membres dont le nombre est supérieur au nombre de sièges car les éventuels désistements (démission, décès, etc...) seront pourvus par les candidats de la même liste dans l'ordre de présentation. A défaut par les candidats suivants de l'autre liste. Dans le cas où il n'y aurait plus de candidats sur aucune des listes, il sera procédé à une nouvelle élection au sein du CM dans un délai de 2 mois.

• **La moitié des membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du CM qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Dans ce cas, y participent obligatoirement :**

- un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF),
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- un représentant des personnes handicapées,
- un représentant d'associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

La présidence est assurée par le Maire qui est Président de droit. Dès qu'il est constitué, le CCAS élit en son sein un Vice-Président, qui le préside en l'absence du Maire.

Au vu du nombre de dossiers sociaux traités et des activités menées par le CCAS, Monsieur le Maire propose de constituer une commission administrative du CCAS de 14 membres (7 membres élus + 7 nommés) et soumet cette proposition au vote.

Le conseil, à l'unanimité des présents, approuve la proposition sus-indiquée.

b) Désignation des membres du CCAS : D-2020-06-02-01b

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle qui contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste menée par Géraldine ESCANDE :

- 1) Géraldine ESCANDE
- 2) Marie-Jeanne MULLER
- 3) Marie-Josée GOTH
- 4) Agnès TOMASO

- 5) Béatrice RIERA
- 6) Mylène NAUDIN
- 7) Solène PELLE
- 8) Françoise CRASSOUS
- 9) Claude VIDAL

Constatant les résultats suivants :

La liste menée par Mme Géraldine ESCANDE a obtenu 7 sièges,

Sont proclamés membres du Conseil d'Administration :

- 1) Géraldine ESCANDE
- 2) Marie-Jeanne MULLER
- 3) Marie-Josée GOTH
- 4) Agnès TOMASO
- 5) Béatrice RIERA
- 6) Mylène NAUDIN
- 7) Solène PELLE

II – Vote membres Commission d'Appel d'Offres : D-2020-06-02-02

La commune peut constituer une ou plusieurs (à thèmes) commissions d'appel d'offres (CAO) à caractère permanent, voire une CAO spécifique pour la passation d'un marché déterminé ; Pour les communes de – de 3 500 habitants, elles sont constituées du maire ou son représentant (Mme Géraldine ESCANDE) qui la préside et de 3 membres titulaires et autant de suppléants élus par le CM à la représentation proportionnelle au + fort reste.

L'élection a lieu au scrutin secret sauf si le CM décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

D'autres personnes peuvent être appelées à siéger dans les CAO (pour leurs précisions administratives ou techniques), mais sans pouvoir participer aux délibérations.

Monsieur le Maire fait procéder au vote des 3 membres titulaires et 3 membres suppléants de la CAO dans les conditions règlementaires.

Sont présentées les listes suivantes :

Liste menée par : M. Bernard GUERRERE

Titulaires :

- 1) Bernard GUERRERE
- 2) Claude VIDAL
- 3) René COUSIN

Suppléants :

- 4) Didier MONTIER
- 5) Olivier MONROS
- 6) Julien PUJOL

Nombre de votants : 23

Nombre de Nuls : 0

Suffrage exprimés : 23

La Liste menée par M. Bernard GUERRERE obtient :

Donc sont élus :

Titulaires :

- 1) Bernard GUERRERE
- 2) Claude VIDAL
- 3) René COUSIN

Suppléants :

- 4) Didier MONTIER
- 5) Olivier MONROS
- 6) Julien PUJOL

III – Désignation des membres représentants aux divers syndicats ou associations :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres représentants aux divers syndicats.

Il s'agit d'une élection à **scrutin secret**, à la majorité absolue des voix pour 2 tours et à la majorité relative au 3^e tour, en cas d'égalité, le plus âgé est élu.

a) RLI Les Sablières : D-2020-06-02-03a

1 représentant communal désigné par la CC La Domitienne : Géraldine ESCANDE

1 représentant communal désigné au sein du CM de la Commune :

Candidats : Yann RAMIREZ

M. Yann RAMIREZ, ayant obtenu la majorité absolue est élu(e) au 1^{er} tour avec 23 voix.

b) Centre Aéré Les Sablières : D-2020-06-02-03b

2 représentants titulaires désignés au sein du CM de la Commune

1 représentant suppléant

Titulaires :

1) Candidats : Marie-Jeanne MULLER

Mme Marie-Jeanne MULLER, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix

2) Candidats : Agnès TOMASO

Mme Agnès TOMASO, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix

Suppléants :

1) Candidats : Laure GIMENO

Mme Laure GIMENO, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix

c) SIVOM Ensérunes : D-2020-06-02-03c

2 représentants désignés au sein du CM de la Commune dont 1 par la CC La Domitienne

1) Candidats : René COUSIN

M. René COUSIN, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix

Monsieur Bernard GUERRERE sera désigné par la Communauté de Communes La Domitienne.

d) SI Collège de Vendres : D-2020-06-02-03d

3 délégués titulaires désignés au sein du CM de la Commune

1 représentant suppléant

Titulaires :

1) Candidats : Géraldine ESCANDE

Mme Géraldine ESCANDE, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix

2) Candidats : Marie-Jeanne MULLER

Mme Marie-Jeanne MULLER, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix

3) Candidats : Agnès TOMASO

Mme Agnès TOMASO ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix

Suppléants :

1) Candidats : Laure GIMENO

Mme Laure GIMENO, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix

e) SMEEDH Hérault Energies : D-2020-06-02-03e

2 délégués (1 titulaire + 1 suppléant) désignés au sein du CM de la Commune

- 1) Candidat titulaire : Jean-François GUIBBERT
M. Jean-François GUIBBERT, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix
- 2) Candidat suppléant : Thierry LOPEZ
M. Thierry LOPEZ, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix

f) Association des communes forestières : D-2020-06-02-03f

2 délégués (1 titulaire + 1 suppléant) désignés au sein du CM de la Commune

- 1) Candidat titulaire : Bernard GUERRERE
M. Bernard GUERRERE, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix
- 2) Candidat suppléant : René COUSIN
M. René COUSIN, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix

g) Association Jardins Solidaires « Al Ort Per Totès » : D-2020-06-02-03g

3 délégués désignés au sein du CM de la Commune

- 1) Candidat : Géraldine ESCANDE
Mme Géraldine ESCANDE, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix
- 2) Candidat : Bernard GUERRERE
M. Bernard GUERRERE, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix
- 3) Candidat : Marie-Jeanne MULLER
Mme Marie-Jeanne MULLER, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix
- 4) Candidat suppléant : Françoise CRASSOUS
Mme Françoise CRASSOUS, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix
- 5) Candidat suppléant : Marie-José GOTH
Mme Marie-José GOTH, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix

h) Comité du Jumelage : D-2020-06-02-03h

5 délégués désignés au sein du CM de la Commune

- 1) Candidats : Claude VIDAL
Mme Claude VIDAL, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix
- 2) Candidats : Thierry CELMA
M. Thierry CELMA, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix
- 3) Candidats : Marie-Jeanne MULLER
Mme Marie-Jeanne MULLER, ayant obtenu la majorité absolue est élue au 1^{er} tour avec 23 voix
- 4) Candidats : M. Didier MONTIER
M. Didier MONTIER, ayant obtenu la majorité absolue est élu au 1^{er} tour avec 23 voix
- 5) Candidats : Solène PELLE
Mme Solène PELLE, ayant obtenu la majorité absolue est élu(e) au 1^{er} tour avec 23 voix

IV – Délégation de fonctions du conseil municipal à M. le Maire :

D-2020-06-02-04

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré,

Le conseil, décide par 22 voix pour et 1 voix d'abstention de Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 200 000 € HT ;
- 2 – De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour un durée n'excédant pas 12 ans ;
- 3 – De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5 – De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 6 – De fixer les reprises d'alignement en application du document d'urbanisme :
- 7 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ; et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € (commune de – de 50 000 habitants) ;
- 8 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € maximum par année civile ;
- 9 - D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes : aussi bien en zone urbaine (constructible) ou rurale dans la limite maximale de 250 000 € HT ;
- 10 – De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour des travaux projetés par le conseil municipal.

Ces délégations sont consenties à Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire ou à Mme Géraldine ESCANDE, 1^{er} Adjointe, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire profite de cette question des délégations pour informer le conseil municipal que, conformément à l'article L 2122-18 du CGCT qui le lui permet, il a délégué par arrêté du Maire à compter du 25 Mai 2020 certaines de ses fonctions sous sa responsabilité aux 6 adjoints et 2 conseillers municipaux :

Mme Géraldine ESCANDE, 1^{er} Adjointe pour tout ce qui concerne :

- Les affaires sociales relatives au fonctionnement général du CCAS
- Les affaires liées au logement

Monsieur Bernard GUERRERE, 2^e Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à la gestion du personnel,
- Les affaires liées à la réfection et maintenance des bâtiments communaux, de la voirie communale, rurale.
- Les affaires liées à l'Environnement et au Patrimoine

Madame Françoise CRASSOUS, 3^{ème} Adjointe pour tout ce qui concerne

- Les affaires culturelles : mise en place d'animations et gestion des animations culturelles proposées par les associations, coordinatrice des actions culturelles en relation avec la Communauté de Communes La Domitienne et organisation et événements liés à la promotion du patrimoine communal culturel.
- La Bibliothèque/Médiathèque : gestion du fonctionnement de la structure et relations avec le réseau des médiathèques (Communauté de Communes La Domitienne)
- L'activité musicale : gestion de la mise en place et du fonctionnement de l'activité

Monsieur Yann RAMIREZ, 4^e Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires de la communication :
 - relatives aux différents moyens d'information et de publicité (informatique, presse, diffusions locales...)
 - relatives à la vie démocratique et l'information des administrés (organisation de différentes réunions...)
- les affaires liées à l'informatique (acquisition, changement de matériel, modifications...) y compris la création et maintenance du site internet

Madame Marie-Jeanne MULLER, 5^{ème} Adjointe pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à l'Enfance et Jeunesse, relatives au service de la restauration scolaire (mise en place, suivi), des ALSH Primaire et Adolescents et de la Garderie Maternelle et des relations avec les écoles maternelle et primaire et collèges (y compris le suivi du Centre Aéré Les Sablières – Communauté de Communes La Domitienne).

Monsieur Claude VIDAL, 5^{ème} Adjoint pour tout ce qui concerne :

- Les affaires de la Vie Associative (gestion Salles Communales et de matériel mis à disposition des Associations, planning des Activités, suivi des budgets associatifs....) et à la gestion générale des équipements publics sportifs liés au fonctionnement des dites associations (stades, terrains sportifs....) ainsi que l'organisation des animations et événements communaux.

Madame Agnès TOMASO, Conseillère Municipale déléguée pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à la programmation et organisation des animations dans le cadre des ALSH maternel, primaire et adolescents en lien avec les projets pédagogiques et éducatifs scolaires.
- Secondera Mme Escande Géraldine dans la mise en place d'activités du CCAS ;

Monsieur René COUSIN, Conseiller Municipal délégué pour tout ce qui concerne :

- Les affaires liées à la Ruralité
- Les affaires liées à la gestion du cimetière

V – Création de commissions communales de désignation des membres :

D-2020-06-02-03

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Monsieur le Maire propose de créer 5 commissions communales.

Le conseil décide à l'unanimité des présents, pour la durée du présent mandat, de créer les 5 commissions communales ci-après et désigne leurs membres de la manière suivante :

1 - Communication/Vie Démocratique :

Président : Yann RAMIREZ

Jean-François GUIBBERT

Géraldine ESCANDE

Bernard GUERRERE

Françoise CRASSOUS

Marie-Jeanne MULLER

Claude VIDAL

René COUSIN

Agnès TOMASO

Myriam AGUILA

2- Travaux Bâtiments TP/Patrimoine/Environnement/Personnel :

Présidents : Bernard GUERRERE
 Didier MONTIER
 René COUSIN
 Jean-Philippe GARCIA
 Thierry CELMA
 Thierry LOPEZ
 Myriam AGUILA
 Julien PUJOL
 Olivier MONROS
 Julien RIBES

3- Enfance et Jeunesse :

Présidente : Marie-Jeanne MULLER
 Géraldine ESCANDE
 Marie CHOLLET
 Agnès TOMASO
 Mylène NAUDIN
 Laure GIMENO
 Solène PELLE

4- Vie Associative/Animations :

Président : Claude VIDAL
 Françoise CRASSOUS
 Didier MONTIER
 René COUSIN
 Marie CHOLLET
 Thierry CELMA
 Thierry LOPEZ
 Laure GIMENO
 Julien PUJOL
 Olivier MONROS
 Julien RIBES

5 – Culture/Médiathèque :

Présidente : Françoise CRASSOUS
 Yann RAMIREZ
 Claude VIDAL
 Marie CHOLLET
 Marie-José GOTH
 Béatrice RIERA
 Julien RIBES

VI – Désignation des membres aux commissions intercommunales de la CC La Domitienne : D-2020-06-02-06

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour,

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune à chacune des 7 commissions intercommunales.

Le conseil procède à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant à chacune des commissions intercommunales de la Communauté de Communes « La Domitienne », à bulletins secrets,

Constata les résultats et,

Proclame élus à la majorité absolue des voix au 1^{er} tour :

1 - Commission Développement Territorial :

Développement économique/Aménagement du Territoire (SCOT et tous documents de planification)

Titulaire : Jean-François GUIBBERT

Suppléant : Yann RAMIREZ

2 - Commission Développement Touristique :

Schéma de développement des filières touristiques (Oenotourisme/ Nautisme/Patrimoine) - Port Départemental de Vendres en Domitienne Le Chichoulet - Office de Tourisme Intercommunal

Titulaire : Françoise CRASSOUS

Suppléant : Yann RAMIREZ

3 - Commission Ressources :

Finances/Etudes/prospective/Moyens Généraux

Titulaire : Géraldine ESCANDE

Suppléant : Olivier MONROS

4 - Commission Protection et Mise en Valeur de l'Environnement :

Prévention et éducation à l'environnement/Déchets ménagers Propreté Urbaine/Assainissement/Développement durable (agenda 21)

Titulaire : Bernard GUERRERE

Suppléant : René COUSIN

5 - Commission Emploi et Services à la Personne :

Emploi Insertion (RLI/MLI) / RAM/Enfance Jeunesse/CLIC Partage

Titulaire : Marie-Jeanne MULLER

Suppléant : Agnès TOMASO

6 - Commission Logement Habitat et Cadre de Vie :

PLHI Elaboration et Suivi/ PIG Elaboration et Suivi/Observatoire de l'Habitat Elaboration et Suivi/Logement Social

Titulaire : Géraldine ESCANDE

Suppléant : Agnès TOMASO

7 - Commission Politiques Culturelles, Patrimoniales, Associatives et Sportives :

Culture/Lecture publique/Patrimoine/Associations/Sport

Titulaire : Claude VIDAL

Suppléant : Françoise CRASSOUS

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes « La Domitienne ».

VII – Indemnités de fonctions des élus : D-2020-06-02-07

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants et L 2123-24-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux ayant reçu des délégations de fonctions, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Vu les arrêtés municipaux du , portant délégations de fonctions aux 6 adjoints au Maire et à 2 conseillers municipaux.

Considérant que le montant total des indemnités ne doit pas excéder celui de l'enveloppe globale.

Le conseil, décide à l'unanimité des présents, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints au Maire et de Conseillers Municipaux Délégués de la manière suivante :

- M. Jean-François GUIBBERT, Maire, percevra une indemnité de 51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Mme Géraldine ESCANDE, 1^{er} Adjointe, déléguée aux affaires sociales et du logement percevra une indemnité de 25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- M. Bernard GUERRERE, 2^{ième} Adjoint, délégué aux Travaux de voirie et bâtiments publics, Environnement, Patrimoine et Personnels percevra une indemnité de 19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Mme Françoise CRASSOUS, 3^{ième} Adjointe, déléguée à la Culture, Médiathèque et activité Musique percevra une indemnité de 19.8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- M. Yann RAMIREZ, 4^{ième} Adjoint, délégué à la Communication et Vie Démocratique percevra une indemnité de 10.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Mme Marie-Jeanne MULLER, 5^{ième} Adjointe, déléguée à l'Enfance/Jeunesse percevra une indemnité de 10.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- M. Claude VIDAL, 6^{ième} Adjoint, délégué à la Vie Associative et aux Equipements Sportifs percevra une indemnité de 10.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Mme Agnès TOMASO, Conseillère Municipale déléguée pour toutes les affaires liées à la programmation et organisation des animations dans le cadre des ALSH maternel, primaire et adolescents percevra une indemnité de 10.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- M. René COUSIN, Conseiller Municipal délégué à la Ruralité et Gestion du Cimetière percevra une indemnité de 10.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ces indemnités seront versées mensuellement pour la durée du mandat et des délégations qui ont été consenties avec effet au 24 Mai 2020.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision à Monsieur le Sous-Préfet de Béziers.

VIII – Taux des taxes locales : D-2020-06-02-08

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition applicables pour l'exercice 2020.

Le conseil décide, à l'unanimité des présents, de maintenir pour l'exercice 2020 les taux d'imposition 2019 :

- Taxe d'Habitation : 13.97 %
- Taxe Foncier Bâti : 24.27 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 67.99 %

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant, quant à lui, voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

IX – Subventions aux associations locales :

a) Subventions associations locales Budget Commune : D-2020-06-02-09a

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le BP 2020 de la Commune :

Articles	Désignation	BP 2019	BP 2020
6574	SWING ASSOCIATION	1500,00	1500,00
	ANCIENS COMBATTANTS - ULAC	300,00	300,00
	LA BARBOTINE	200,00	200,00
	ATLAS MUSCULATION	350,00	350,00
	DIANE LESPIGNANAISE (Chasseurs)	650,00	650,00

JOYEUSE PETANQUE		770,00	770,00
CLUB 3EME AGE		150,00	150,00
ENTENTE Vendres - Lespignan Rugby		8000,00	8000,00
F.C.L.V. (Foot)		7000,00	7000,00
COMITE DES FETES		22500,00	22500,00
AMIS DE LESPIGNAN		850,00	850,00
PING PONG		800,00	800,00
COMITE DE JUMELAGE		2100,00	2100,00
SYNDICAT DE LA PLAINE		3812,00	3812,00
G.A.A.L.		2000,00	2000,00
LES CIGALONS		400,00	400,00
PARENTS D ELEVES		400,00	400,00
CHEVAL NATURE		100,00	100,00
ZELD'HERAULT		100,00	100,00
DONNEURS DE SANG		100,00	100,00
FESTY SUD		0,00	0,00
YOGA LESPIGNAN		100,00	100,00
LESPITON		0,00	0,00
GALERIE D'OC			
ROUTE 66 COUNTRY			
TWIRLING BATONS		100,00	0,00
DIVERSIVAL		1500,00	1500,00
SOUTIEN CAUSE ANIMALE		1000,00	1000,00
<i>dont : Comité de Soutien à la Cause Animale (CSCA)</i>		<i>300,00</i>	<i>300,00</i>
<i>30 Millions d'Amis</i>		<i>700,00</i>	<i>700,00</i>
COLLEGE DE VENDRES		2860,00	3192,00
<i>dont :</i>			
	<i>UNSS</i>	<i>660,00</i>	<i>648,00</i>
	<i>FSE</i>	<i>220,00</i>	<i>216,00</i>
	<i>STEELBAND</i>	<i>110,00</i>	<i>173,00</i>
<i>FOURNITURES SCOLAIRES/VOYAGES</i>		<i>1870,00</i>	<i>2155,00</i>
TOTAL		57 642,00	57 874,00

Les montants annoncés sont des montants maximum qui pourront être réduits ou versés en plusieurs fois sur l'exercice selon les besoins et l'activité de l'association pendant la période de crise sanitaire liée au coronavirus.

Le conseil, approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents,
Mme Mylène NAUDIN s'abstient pour la subvention concernant Atlas Musculation.
M. Didier MONTIER s'abstient pour les subventions concernant le Ping Pong et Zeld'hérault.
M. Julien PUJOL s'abstient pour la subvention concernant la Diane Lespignanaise.
et dit que ces sommes seront prélevées au C/ 6574 – Subventions du BP 2020 de la commune.

b) Subventions associations locales Budget Enfance Jeunesse : D-2020-06-02-09b

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le Budget Annexe 2020 du Service Enfance Jeunesse de la Commune, soit :

- 400 € pour l'OCCE Maternelle,
- 6 426 € pour l'OCCE Primaire et 2 000.00 € versés dans un deuxième temps pour aider au financement d'une éventuelle classe à thème organisée dans l'année scolaire.

Le conseil, approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents et dit que ces sommes seront prélevées au C/ 6574 – Subventions du BP Annexe du Service Enfance Jeunesse 2020 de la commune.

X – Frais de représentation du Maire : D-2020-06-02-10

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser Monsieur le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 23 voix pour et 1 abstention de Monsieur le Maire, la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 € et dit que cette somme sera prélevée du C/6536 du BP 2020 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

XI – BP 2020 - Service Enfance Jeunesse : D-2020-06-02-11

Monsieur le Maire présente le budget annexe 2020 du service Enfance Jeunesse de la commune – M14 – équilibré entre les dépenses et recettes de la section de fonctionnement à un montant de 646 901.00 €.

C/	LIBELLE	BP 2020
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	646 901,00
023	Virement à la section d'investissement)	
	BP REEL SOUS TOTAL	646 901,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	149 195,00
60	Achats et variations de stocks	83 700,00
6042	Achat de prestations de services	58 300,00
	<i>Repas cantine scolaire</i>	<i>45 000,00</i>
	<i>Repas cantine alsh</i>	<i>3 000,00</i>
	<i>Sorties ALSH -</i>	<i>2 100,00</i>
	<i>Régie d'avances Service Jeunesse</i>	<i>3 000,00</i>
	<i>Séjours salle jeunes</i>	<i>3 000,00</i>
	<i>Logiciels (paramétrage - formations)</i>	<i>1 200,00</i>
	<i>Cie des Jeux</i>	<i>500,00</i>
	<i>Aquarius Théâtre</i>	
	<i>Cueillette St Aubin</i>	
	<i>Divers</i>	<i>500,00</i>
60611	Eau et assainissement	3 250,00
60612	Energie - électricité	5 610,00
60613	Chauffage urbain	5 150,00
60621	Combustibles	5 600,00
60622	Carburants	500,00
	<i>Régies avances</i>	<i>500,00</i>
	<i>Conso carburants</i>	<i>500,00</i>
60623	Alimentation	6 500,00
	<i>Divers alim alsh</i>	<i>1 200,00</i>
	<i>Régie d'avances ALSH</i>	<i>1 800,00</i>
	<i>Pain cantine</i>	<i>3 500,00</i>
60631	Fournitures d'entretien	1 370,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 850,00
6064	Fournitures administratives	835,00
6067	Fournitures scolaires	16 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 900,00
	<i>Pharmacie/Piles/Clefs/Cultura/Gaz/Divers</i>	<i>1 900,00</i>
61	Autres charges externes	12 680,00

6132	Locations immobilières (régie avances)	2 000,00
6135	Locations mobilières	6 300,00
	<i>Imprimantes/Copieurs</i>	<i>5 100,00</i>
	<i>Séjours</i>	<i>1 200,00</i>
61551	Matériel roulant	-
	<i>Entretiens et réparations autos</i>	
	<i>Pneus</i>	
6156	Maintenance	4 380,00
	<i>Copieurs</i>	<i>2 850,00</i>
	<i>Abelium</i>	<i>1 530,00</i>
616	Primes d'assurances	18 550,00
	<i>Personnel</i>	<i>9 000,00</i>
	<i>Flotte autos</i>	<i>2 200,00</i>
	<i>Multirisque commune (Bâtiments)</i>	<i>7 350,00</i>
62	Autres services extérieurs	52 815,00
6226	Honoraires	
6236	Catalogues et imprimés	
6247	Transports collectifs	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	220,00
6262	Frais de télécommunications	3 680,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00
	<i>Régie avances ALSH (achats CB)</i>	<i>700,00</i>
62871	Remb. de frais à la collect. de rattachem	49 615,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.	488 380,00
6215	Personnel affecté par collec. rattach	13 340,00
6218	Autre personnel extérieur	
63	Impôts, Taxes et Versements assimilés	9 750,00
6331	Versement de transport	1 660,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 660,00
6333	Particip. employeurs formation prof.	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG	4 430,00
64	Charges de personnel	465 290,00
64111	Rémunération principale (Titulaires)	265 000,00
64112	NBI Sup Familial	4 610,00
64118	Autres indemnités	2 080,00
64131	Rémunérations autres (Non titulaires)	12 000,00
64138	Autres rémunérations	100,00
64162	Autres emplois insertion - C Avenir	19 000,00
64168	Autres emplois d'insertion - CAE	30 700,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	44 500,00
6453	Cotisations aux Caisses de Retraites	84 100,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 200,00
65	Autres charges de gestion courante	8 826,00
654	Perte sur créances irrécouvrables	
6574	Subventions	8 826,00
	<i>Dotations annuelles Ecoles OCCE</i>	<i>6 826,00</i>
	<i>Classe à thème</i>	<i>2 000,00</i>
65888	Autres	
678	Autres charges exceptionnelles	500,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		646 901,00
002	Résultats d'exploitation N-1	-
SOUS TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		646 901,00
74748	PARTICIPATION COMMUNALE	434 690,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		212 211,00
013	Atténuations de charges	38 000,00
64	Charges de personnel	38 000,00
6419	Remb. sur rémunér personnels	22 000,00
	<i>Remboursements CUI CAE</i>	22 000,00
6459	Rembt sur charges Sté Sle et Prév.	16 000,00
70	Vente de produits fabriqués	174 211,00
7067	Redev. et droits serv. Périscol.	171 971,00
	<i>Inscriptions</i>	
	<i>Participations familles</i>	69 900,00
	<i>Prestation CAF</i>	22 571,00
	<i>Contrat CAF enfance Jeunesse</i>	79 500,00
	<i>Conseil Déptal Aide financière/enfant</i>	
70878	Par d'autres redevables	2 240,00
	<i>Activité Musique</i>	2 240,00
74	Dotations, Subv. et Participations	-
7488	Autres attributions et participations	-
77	Produits exceptionnels	-

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil approuve le budget annexe du Service Enfance Jeunesse 2020 de la commune présenté à l'unanimité des présents.

XII – BP 2020 – Commune M14 - : D-2020-06-02-12

Monsieur le Maire présente le budget général 2020 de la commune – M14 – équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

- En section de fonctionnement à un montant de 2 979 830.00 €
- En section d'investissement à un montant de 1 878 685.00 €

C/	LIBELLE	CA 2019	BP 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 222 811,09	2 979 830,00
O23	Virement à la section d'investissement (Ordre)	xxx	687 911,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		2 222 811,09	2 291 919,00
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	534 208,23	576 323,00
60	Achats et variations de stocks	300 826,70	307 790,00
6042	Achat de prestations de services	38 648,64	38 600,00
60611	Eau et assainissement	30 316,35	33 520,00
60612	Energie - électricité	127 022,18	132 900,00
60613	Chauffage urbain	7 805,01	6 000,00
60621	Combustibles	3 506,82	6 000,00
60622	Carburants	10 115,75	12 500,00
60623	Alimentation	13 902,56	17 200,00
60624	Produits de traitement (stade)	1 793,60	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	9 725,56	11 420,00
60632	Fournitures de petit équipement	38 502,40	26 400,00
60633	Fournitures de voirie	476,02	1 500,00
60636	Vêtements de travail	3 870,66	5 000,00
6064	Fournitures administratives	8 329,95	8 750,00
6068	Autres matières et fournitures	6 811,20	6 000,00
61	Autres charges externes	163 406,17	171 075,00
6135	Locations mobilières	13 632,86	14 500,00
61521	Terrains	16 753,13	20 000,00
615221	Bâtiments	1 249,33	5 000,00
6152231	Voiries	1 728,22	2 000,00
615232	Voies et réseaux	20 332,80	23 000,00
61551	Matériel roulant	10 895,28	8 700,00
61558	Autres biens mobiliers		1 000,00
6156	Maintenance	21 569,08	25 020,00
6161	Assurances Multirisques	38 823,81	40 500,00
6168	Assurances autres	38 333,91	29 750,00
617	Etudes et recherches		105,00
6188	Autres frais divers	87,75	1 500,00
62	Autres services extérieurs	54 701,36	81 458,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	740,08	800,00
6226	Honoraires	10 780,80	17 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		1 000,00
6231	Annonces et insertion	1 479,48	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 919,67	19 500,00
6236	Catalogues et imprimés	3 984,54	4 160,00
6247	Transports collectifs		1 000,00
6251	Voyages et déplacements		1 500,00
6257	Réceptions		1 500,00

6261	Frais d'affranchissement	4 369,16	4 500,00
6262	Frais de télécommunications	19 069,70	21 700,00
627	Services bancaires et assimilés	2 525,57	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 832,36	2 998,00
62878	A d'autres organismes		200,00
6288	Autres services extérieurs		1 500,00
63512	Taxes foncières	15 274,00	16 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	886 746,59	895 900,00
6218	Autre personnel extérieur		2 500,00
63	Impôts, Taxes et Versements assimilés	17 248,35	17 200,00
6331	Versement de transport	2 665,76	2 600,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2 720,04	2 600,00
6333	Participation employeurs formation profession.	3 956,00	4 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG	7 906,55	8 000,00
64	Charges de personnel et frais assimilés	869 498,24	876 200,00
64111	Rémunération principale (Titulaires)	516 028,31	517 500,00
64112	NBI - Sup familial	11 625,03	14 000,00
64118	Autres indemnités	7 409,07	10 000,00
64131	Rémunérations autres (Non titulaires)	41 439,07	48 000,00
64138	Autres rémunérations	107,53	200,00
64162	Emplois avenir	31 388,46	25 000,00
64168	Autres emplois d'insertion	21 173,45	15 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	83 593,64	85 000,00
6453	Cotisations aux Caisses de Retraites	140 908,74	145 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 811,41	4 500,00
6474	Versement aux œuvres sociales	8 718,79	9 000,00
6475	Médecine du Travail, pharmacie	3 294,74	3 000,00
7391171	Dégrèvement TF Jeune agriculteur	93,00	-
042-675	Valeurs comptables immob. Cédées (ordre)	1,00	-
042-6761	Différence positive sur réalisation	25 479,00	-
65	Autres charges de gestion courante	653 036,94	688 496,00
6531	Indemnités des élus	66 280,00	70 000,00
6532	Frais de mission élus		1 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	2 783,88	3 000,00
6535	Formation élus		1 500,00
6536	Frais de représentation du maire	2 000,00	2 000,00
6541	Perte sur créances irrécouvrables		500,00
6553	Service incendie	71 512,08	77 738,00
65548	Contrib. Autres organismes	144,76	150,00
6558	Autres contributions obligatoires	15 471,39	24 116,00
657362	Subvention au CCAS	9 000,00	9 000,00
657363	Subvention budget annexe enf jeunesse	423 742,64	434 690,00

6574	Subventions aux associations locales	62 101,00	64 302,00
	ASSOCIATIONS	53 782,00	53 682,00
	<i>Swing association</i>	1 500,00	1 500,00
	<i>Anciens combattants</i>	300,00	300,00
	<i>La Barbotine</i>	200,00	200,00
	<i>Atlas Musculation</i>	350,00	350,00
	<i>Diane Lespignanaise</i>	650,00	650,00
	<i>Joyeuse Pétanque</i>	770,00	770,00
	<i>Club 3ième âge</i>	150,00	150,00
	<i>Entente VL</i>	8 000,00	8 000,00
	<i>FCLV</i>	7 000,00	7 000,00
	<i>Comité des Fêtes</i>	22 500,00	22 500,00
	<i>Amis de Lespignan</i>	850,00	850,00
	<i>Ping Pong</i>	800,00	800,00
	<i>Comité du Jumelage</i>	2 100,00	2 100,00
	<i>Syndicat de la Plaine</i>	3 812,00	3 812,00
	<i>GAAL</i>	2 000,00	2 000,00
	<i>Les Cigalons</i>	400,00	400,00
	<i>Parents d'Elèves</i>	400,00	400,00
	<i>Cheval et Nature</i>	100,00	100,00
	<i>Yoga Lespignan</i>	100,00	100,00
	<i>Zeld'Hérault</i>	100,00	100,00
	<i>Amicale des donateurs de sang</i>	100,00	100,00
	<i>Twirling bâtons</i>	100,00	0,00
	<i>Diversival</i>	1 500,00	1 500,00
	DIVERS	8 319,00	10 620,00
658	Charges diverses de gestion courante	1,19	500,00
66	Charges financières	121 836,33	128 000,00
67	Charges exceptionnelles	660,00	2 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales		1 000,00
673	Titres annulés	-	-
678	Autres charges exceptionnelles	660,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements	750,00	1 200,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 928 286,94	2 979 830,00
002	Résultats d'exploitation N-1	339 147,36	269 735,00
RECETTES DE L'EXERCICE		2 589 139,58	2 710 095,00
013	Atténuations de charges	79 554,88	75 000,00
64	Charges de personnel	79 554,88	75 000,00
6419	Remb. sur rémunérations personnels	34 081,69	25 000,00
6459	Rembt sur charges Sté Sle et Prévoyance	45 473,19	50 000,00

042 - 722	Transfert entre sections (ordre)	29 997,59	30 000,00
	<i>Travaux en régie 2138-040</i>	<i>29 997,59</i>	<i>15 000,00</i>
	<i>Travaux en régie 2158-040</i>		<i>15 000,00</i>
042-7761	Différence positive réalisée transférée en investissement		
70	Vente de produits fabriqués	91 780,70	97 744,00
70311	Concessions dans les cimetières	1 064,00	10 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public com.	3 260,96	3 259,00
7066	Redevances et droits serv. à caractère social	13 781,04	14 000,00
70688	Autres prestations de services	4 516,27	50,00
70848	Aux autres organismes	14 527,88	13 340,00
7087	Par d'autres redevables	52 752,05	55 215,00
7088	Autres produits d'activités annexes	1 878,50	1 880,00
73	Impôts et taxes	1 710 893,42	1 814 921,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	1 326 671,00	1 356 259,00
	<i>Produits des taxes locales TH - TFB - TFNB</i>		
7318	Autres impôts locaux ou assimilés (ex. antr)	3 830,00	3 000,00
73211	Attribution de compensation	109 724,71	109 724,00
	<i>Attrib compensation Domtienne (N-1) versée / trimestre</i>		
73223	FPIC	89 538,00	89 538,00
7336	Droits de place	2 369,50	2 400,00
7351	Taxe sur l'électricité	74 667,76	74 000,00
7381	Taxe additionnelle droits mutation ou taxe pub.	104 092,45	104 000,00
7388	Taxe terrains devenus constructibles		76 000,00
74	Dotations, Subventions et Participations	607 458,98	643 837,00
7411	DGF	297 411,00	306 615,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	120 743,00	133 839,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	85 724,00	90 461,00
74751	FCTVA (Part du fonctionnement)	616,13	1 293,00
74751	GFP de rattachement	19 548,85	19 548,00
7478	Autres organismes	1 814,00	1 814,00
74833	Etat - Contrib. Au titre de la TP		
74834	Etat - Contrib. Au titre des exo de TF	13 885,00	13 707,00
74835	Etat - Contrib. Au titre des exo de TH	67 607,00	70 269,00
7488	Autres attributions et participations	110,00	6 291,00
75	Autres produits de gestion courante	41 463,48	47 775,00
752	Revenus des immeubles	41 461,58	47 775,00
7588	Autres produits de gestion courante (PAS)	1,90	
76	Produits financiers	18,32	18,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	18,32	18,00
7688	Autres produits financiers		
77	Produits exceptionnels	27,21	800,00
773	Mandats annulés sur ex antérieur	-	-
775	Produits de cessions d'immobilisations	25 480,00	
7788	Produits exceptionnels divers	2 492,21	800,00

N° PROG	LIBELLE	DEPENSES					
		Totaux Prog.	20 - Etudes logiciels	21 - Achats	23 - Constructions		26 - particip.
					2313	2315	
151	Achat matériel	99 500,00		99 500,00			
	2152 - Installations de voirie	14 000,00		14 000,00			
	21571 - Mat. Roulant	30 000,00		30 000,00			
	21571 - Mat. De voirie	6 000,00		6 000,00			
	2183 - Mat bureau et informatique	21 500,00		21 500,00			
	2184 - Mobilier	5 000,00		5 000,00			
	2188 - Autres immob. Corpor.	23 000,00		23 000,00			
	<i>RàR 2019</i>	<i>2 051,00</i>		<i>2 051,00</i>			
153	Eclairage Public	24 825,00				24 825,00	
	G3	24 825,00				24 825,00	
	Divers	0,00					
	<i>RàR 2019</i>	<i>11 258,00</i>				<i>11 258,00</i>	
154	Travaux Bâtiments	179 800,00	18 800,00	0,00	161 000,00	0,00	0,00
	Mise en accessibilité ERP 19	49 500,00	3 000,00		46 500,00		
	Mise en accessibilité ERP 20	55 000,00	5 000,00		50 000,00		
	Toitures bâtiments	46 800,00	10 800,00		36 000,00		
	Siège Pétaque	15 000,00			15 000,00		
	Enseigne Salle du Peuple	3 500,00			3 500,00		
	Divers	10 000,00			10 000,00		
	Frais insertion / Divers	0,00					
	<i>RàR 2019</i>	<i>1 264,00</i>	<i>1 264,00</i>				
155	Voirie Rurale	60 000,00				60 000,00	
	Voirie Rurale 2020	60 000,00				60 000,00	
156	Voirie Communale	247 380,00	2 880,00			244 500,00	
	Marquage routier	3 500,00				3 500,00	
	Marché Voirie - Programme 2020	200 000,00				200 000,00	
	Réaménagt trottoirs quartier Est	33 880,00	2 880,00			31 000,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
	<i>RàR 2019</i>	<i>4 852,00</i>				<i>4 852,00</i>	
176	Electrification Rurale	39 000,00	1 000,00			38 000,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
	Extension Réseaux	29 000,00	1 000,00			28 000,00	
	<i>RàR 2019</i>	<i>3 703,00</i>				<i>3 703,00</i>	
186	Logiciels	9 000,00	9 000,00				
	Administratif - JVS	5 000,00	5 000,00				
	Divers	4 000,00	4 000,00				
	<i>RàR 2019</i>	<i>3 000,00</i>	<i>3 000,00</i>				
201	Requalification Espaces Publics	183 450,00	32 850,00	0,00	0,00	150 600,00	
	Opération "Cœur de Ville" 2ième Tr.	143 450,00	7 850,00			135 600,00	
	Opération "Abords du Château"	40 000,00	25 000,00			15 000,00	
	Opération "Ave de Béziers"	0,00					
	Travaux réseaux	0,00					
	<i>RàR 2019</i>	<i>11 513,00</i>	<i>597,00</i>			<i>10 916,00</i>	
204	Création Locaux Associatifs Stade	8 980,00	8 480,00	0,00	500,00	0,00	0,00
	Travaux	8 980,00	8 480,00		500,00		
	<i>RàR 2019</i>	<i>8 180,00</i>			<i>8 180,00</i>		
205	Aménagt Espace Les Buissonnets	16 500,00	6 500,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
	Travaux	16 500,00	6 500,00		10 000,00		
	<i>RàR 2019</i>	<i>0,00</i>					
100	Hors Programme	162 132,00	31 012,00	78 620,00	25 000,00	27 500,00	0,00
	Cimetière	25 000,00			25 000,00		
	Jardin des Pitchounets	35 732,00	12,00	23 220,00		12 500,00	
	Vidéoprotection	11 000,00	1 000,00			10 000,00	
	Communication	5 000,00				5 000,00	
	Economie d'Energie	58 400,00	3 000,00	55 400,00			
	PLU	10 000,00	10 000,00				
	Géomètre bassins	2 000,00	2 000,00				
	Divers	10 000,00	10 000,00				
	Acquisition terrains	5 000,00	5 000,00				
	<i>RàR 2019</i>	<i>9 528,00</i>	<i>4 387,00</i>		<i>5 141,00</i>		
	TOTAUX (RàR 2019 compris)	1 085 916,00	119 770,00	180 171,00	209 821,00	576 154,00	0,00

N° PROG	LIBELLE	RECETTES						
		Totaux Prog.	1321 - Etat	1322 - C.R.	1323 - C.G.	13251- CTI Interco	1388 - Autres	266 - particip
151	Achat matériel	0,00				0,00	0,00	
	2152 - Installations de voirie	0,00						
	21571 - Mat. Roulant	0,00						
	21571 - Mat. De voirie	0,00						
	2183 - Mat bureau et informatique	0,00						
	2184 - Mobilier	0,00						
	2188 - Autres immob. Corpor.	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>0,00</i>						
153	Eclairage Public	0,00		0,00	0,00		0,00	
	G3	0,00						
	Divers	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>0,00</i>						
154	Travaux Bâtiments	144 124,00	0,00	0,00	60 000,00	84 124,00	0,00	0,00
	Mise en accessibilité ERP 19	19 936,00				19 936,00		
	Mise en accessibilité ERP 20	30 000,00			30 000,00			
	Toitures bâtiments	94 188,00			30 000,00	64 188,00		
	Siège Pétanque	0,00						
	Enseigne Salle du Peuple	0,00						
	Divers	0,00						
	Frais insertion / Divers	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>30 000,00</i>				<i>30 000,00</i>		
155	Voirie Rurale	20 800,00			0,00	20 800,00		
	Voirie Rurale 2020	20 800,00				20 800,00		
156	Voirie Communale	83 333,00			0,00	83 333,00		
	Marquage routier	0,00						
	Marché Voirie - Programme 2020	83 333,00				83 333,00		
	Réaménagt trottoirs quartier Est	0,00						
	Divers	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>41 685,00</i>			<i>39 673,00</i>	<i>2 012,00</i>		
176	Electrification Rurale	0,00			0,00	0,00		
	Divers	0,00						
	Extension Réseaux	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>0,00</i>						
186	Logiciels	0,00						
	Administratif - JVS	0,00						
	Divers	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>0,00</i>						
201	Requalification Espaces Publics	166 571,00	0,00	73 560,00	44 738,00	48 273,00	0,00	
	Opération "Cœur de Ville" 2ième Tr.	166 571,00		73 560,00	44 738,00	48 273,00		
	Opération "Abords du Château"	0,00						
	Opération "Ave de Béziers"	0,00						
	Travaux réseaux	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>0,00</i>						
204	Création Locaux Associatifs Stade	40 771,00	0,00	24 000,00	3 713,00	13 058,00	0,00	0,00
	Travaux	40 771,00		24 000,00	3 713,00	13 058,00		
	<i>RàR 2019</i>	<i>33 041,00</i>		<i>33 041,00</i>				
205	Aménagt Espace Les Buissonnets	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Travaux	0,00						
	<i>RàR</i>	<i>0,00</i>						
100	Hors Programme	55 063,00	0,00	23 000,00	9 000,00	14 063,00	9 000,00	0,00
	Cimetière	0,00						
	Jardin des Pitchounets	11 550,00				11 550,00		
	Vidéoprotection	2 513,00				2 513,00		
	Communication	0,00						
	Economie d'Énergie	41 000,00		23 000,00	9 000,00		9 000,00	
	PLU	0,00						
	Géomètre bassins	0,00						
	Divers	0,00						
	Acquisition terrains	0,00						
	<i>RàR 2019</i>	<i>0,00</i>						
	TOTAUX (RàR 2019 compris)	615 388,00	0,00	153 601,00	157 124,00	295 663,00	9 000,00	0,00

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT GENERAL 2020

RECETTES

Compte	Intitulé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	687 911,00
10222	FCTVA	88 445,00
10226	TLE - TA	50 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	435 741,00
13	Subventions	510 662,00
1345	Participations	-
040/280422	Subventions d'équipements versées	1 200,00
	Sous-Total	1 773 959,00
	<i>RàR Recettes 2019</i>	<i>104 726,00</i>
	Sous-Total	1 878 685,00
16	Emprunt	
	TOTAL	1 878 685,00

DEPENSES

Compte	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution	485 118,00
020	Dépenses Imprévues	7 194,00
16	Capital de l'Emprunt	255 457,00
20	Etudes	110 522,00
20422	Subventions façades	15 000,00
21	Immobilisations	178 120,00
23	Travaux	741 925,00
26	Participations	-
040/2138	Travaux en Régie (Constructions)	15 000,00
040/2158	Travaux en Régie (Installations Techniques)	15 000,00
040/2804	Subventions d'équipements versées	-
	Sous-Total	1 823 336,00
	<i>RàR Dépenses 2019</i>	<i>55 349,00</i>
	TOTAL	1 878 685,00

Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles des comptes administratifs 2019 et budgets 2020 du service enfance jeunesse et de la commune a été remise à chaque membre du conseil municipal.

Le conseil, près avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, approuve le budget général 2020 de la commune présenté par 23 voix pour.

XIII – Modification du tableau de l'effectif communal : D-2020-06-02-13

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 novembre 2019, régularisant le tableau de l'effectif communal et précise qu'il convient de modifier un poste d'adjoint administratif non permanent en permanent à temps incomplet et de rajouter un adjoint technique non permanent.

Le conseil, par 23 voix pour, approuve le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 2 Adjoint administratifs principaux 2° classe
- 1 Adjoint administratif 1^{ière} classe + 1 à temps incomplet
- 2 Adjoint administratifs territoriaux
- 1 Adjoint du Patrimoine
- 2 Brigadiers chefs principaux
- 1 Brigadier territorial
- 1 Animateur territorial
- 3 Adjoint d'animation territoriaux 1^{ière} classe
- 1 Adjoint territorial d'animation
- 1 Ingénieur territorial
- 1 Technicien principal 1^{ière} classe
- 1 Technicien principal 2^{ème} classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 1 Agent de maîtrise
- 3 Adjoint techniques principaux 2^{ème} classe
- 5 Adjoint techniques territoriaux 1^{ière} classe
- 6 Adjoint techniques territoriaux

Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoint d'animation territoriaux
- 1 Assistant de conservation
- 4 Adjoint techniques territoriaux

Personnel sous contrat aidé par l'Etat :

- 7 Contrats PEC 20h pouvant être complétés selon besoins des services

XIV – APD Requalification des abords du château : D-2020-06-02-14

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de requalifier le quartier des abords du château et la prévision de ce programme dans le budget 2020 de la commune, qui devra être reprécisé selon le montant du marché et des subventions obtenues.

Il présente au conseil l'avant projet sommaire du programme réalisé par le Cabinet ACEB, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux. Cette requalification concerne les rues Bellevue, du Figuier, du Cerfeuil et Place du Roc.

Le coût des travaux est estimé à 668 105.00 € HT – 801 726.00 € TTC.

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et demande l'autorisation de demander une subvention aussi élevée que possible auprès de Messieurs les Présidents du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à son financement.

Le Conseil, à l'unanimité des présents, approuve l'avant projet détaillé du programme de requalification des abords du château présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de Messieurs les Présidents du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

Il est précisé que ce programme est inscrit au BP 2020 de la commune et nécessitera une précision de son financement lorsque les subventions attendues seront notifiées.

XV – Renégociation des emprunts de la commune : D-2020-06-02-15

Monsieur le Maire indique au conseil que les taux des emprunts actuellement pratiqués étant nettement inférieurs à ceux de nos emprunts communaux actuellement en cours, il paraît intéressant pour la commune de renégocier leurs taux et leurs durées.

Cette opération permettra d'alléger le montant des intérêts des ces emprunts et ainsi de dégager une capacité d'auto financement plus importante, nécessaire pour le financement des opérations programmées sur le mandat ou pour contracter un nouvel emprunt à ces fins.

Une étude est actuellement en cours auprès de l'organisme du CREDIT AGRICOLE pour 7 emprunts actuellement en cours et divers scénarii sont en cours d'étude.

Le conseil, à l'unanimité des présents, approuve la démarche, actuellement en cours, de renégociation des emprunts en cours auprès de l'organisme du Crédit agricole, autorise Monsieur le Maire à retenir et à signer le scénario le plus avantageux pour la commune, qui lui permettra de dégager une capacité d'auto financière la plus élevée possible sur le budget général de la commune.

Monsieur le Maire rendra compte de cette renégociation lors d'une prochaine séance de conseil municipal.

XVI – Subvention façades – 10 Rue des Primevères : D-2020-06-02-16

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande de M. Geoffrey POUMES, 10 Rue des Primevères
Montant de la subvention : 200 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2020 et suivants.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Monsieur le Maire :**

- ❖ Un livret « Votre commune, son rôle et son fonctionnement » des Editions Prost, a été remis à chaque membre du conseil municipal.
- ❖ Informe le conseil de la ré-ouverture de la Médiathèque au public, sous certaines contraintes, à compter de ce jour 2 juin 2020.

➤ **Monsieur Julien RIBES :**

- ❖ Demande des précisions sur la distribution des masques à la population.
Monsieur le Maire précise que la distribution des masques offerts par la ville de Béziers et des masques confectionnés par les couturières bénévoles de la commune aura lieu le vendredi 5 juin 2020 de 14h à 20 h et le Samedi 6 juin 2020 de 9h à 12h et de 14h à 18h à la Salle Polyvalente.
La livraison de la commande des masques du Conseil Départemental n'est toujours pas prévue à ce jour.
Une nouvelle distribution sera organisée lorsque ces masques seront livrés.

➤ **Monsieur Claude VIDAL :**

- ❖ Indique être interpellé par des Présidents d'associations locales concernant la ré-ouverture des salles communales pour la pratique de leurs activités.
Monsieur le Maire indique que la ré-ouverture des salles n'est pas prévue avant le 22 juin 2020.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE**

- ❖ Signale que les gestes barrières et la distanciation physique n'est pas respectée sur le Boulodrome.
Monsieur le Maire indique qu'un rappel des règles sera fait auprès du Président de la Joyeuse Pétanque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 05.